

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 30 JANVIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le trente janvier à dix huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur André LABARTHE, Président de séance, Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO étant empêché.

Date de la convocation : Mercredi 23 Janvier 2019

Secrétaire de séance : Madame Michelle GAUCHER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. FRANÇAIS Hubert, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. ABADIE Jean-Paul, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. OLYMPIE Jean-Yves

Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel	suppléant de	M. CASTILLON Henri
M. LOUSTAU Didier	suppléant de	M. CONGUES Christophe
M. GARAT Bernard	suppléant de	Mme MIRANDE Martine
M. LAGOUARDAT Michel	suppléant de	M. LASSERRE BISCONTE Albert

Pouvoirs :

Excusés/absents :

M. BALDAN Patrick, M. BOURGUET Jacques, M. LARCO Jean-Claude, M. PUHARRE Michel, M. SUSBIELLES Philippe, M. BERNOS André, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. CAPDEVILLE Jean-Pierre, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°6-30.01.19 – Débat d'orientations budgétaires 2019

M André LABARTHE présente le rapport n°6.

Régi par les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, récemment modifié par l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM. Le Débat d'Orientations Budgétaires en Conseil Syndical est obligatoire dans les collectivités de plus de 3500 habitants. C'est un préalable au vote du Budget primitif pour l'année 2019.

REÇU

Le - 6 FEV. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON Ste MARIE

Le - 6 FEV. 2019

SOUS - PREFECTURE

OLORON LA MARIE

I. CONTEXTE GENERAL

- Nouvelle organisation du SMGOAO : nouveau périmètre et nouvelle compétence GEMAPI

La mise en place de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et la nouvelle organisation territoriale se sont traduites par des modifications de statuts en juillet et octobre 2018 et s'achèvent avec la mise en place du nouveau périmètre en janvier 2019 par l'intégration de la CCLO et l'application du nouveau mode de financement par les EPCI membres basé sur la mutualisation des frais (fonctionnement général, travaux, études globales, communication).

- Mise en œuvre de la compétence GEMA : Application du Plan Pluriannuel de Gestion

Le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération en date du 8 mars 2018. La partie réglementaire (réalisation et dépôt du dossier de DIG) a été engagée et le dossier de déclaration d'intérêt général doit être transmis aux services de l'Etat pour instruction dans le courant du premier trimestre 2019.

Dans l'attente de la validation de la DIG pour 5 ans, le SMGOAO doit travailler sous couvert d'une DIG simplifiée, dite Warsmann permettant d'effectuer des travaux de restauration et d'entretien.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposé pour l'année 2019, se base sur la programmation PPG et retient les opérations identifiées comme les plus urgentes à réaliser dont certaines en anticipation par rapport à la programmation.

Cela s'explique par le besoin d'engager un volume de travaux important afin d'intervenir sur à la fois des urgences, des territoires qui n'étaient pas couverts par le SMGOAO jusqu'à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI et des opérations programmées dans le PPG.

Les travaux envisagés concernent :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (traitement sélectif d'embâcles et bois flottés)
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau : gestion des dépôts de vases, alluvions et végétation encombrante visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...)
- Le maintien des berges en limitant les facteurs d'instabilités de berges : allègement des hauts de berges par recépage ou abattage d'arbres problématiques (Traitement sélectif de végétation rivulaire et en falaise)
- La gestion des atterrissements : dévégétalisation et griffage afin d'éviter leur ancrage dans des zones sensibles à l'érosion.

- Mise en œuvre de la compétence PI : études et recrutement

Avec la prise en compte de la compétence PI, le SMGOAO sera amené au cours de l'année 2019 à assurer de nouvelles prestations dont certaines sont d'ores et déjà rendues nécessaires suite aux intempéries de juin et juillet 2018 (ex : Secteur de l'Escou, secteur Layous, secteur Vallon Aspois, ...)

Par ailleurs et pour mieux appréhender cette compétence, une enquête inondation a été engagée auprès des communes pour procéder à un premier recensement des problématiques.

Enfin, pour conduire les futures démarches, le recrutement d'un nouvel agent sera effectif au 1^{er} mars 2019.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

- Mise en place de la taxe GEMAPI par les EPCI-FP membres du SMGOAO

L'exercice des nouvelles compétences GEMA – PI se traduit par une augmentation des dépenses en termes de travaux, d'étude et de personnel.

Dans ces conditions, les collectivités membres ont fait le choix de mettre en œuvre la taxe GEMAPI dont les montants ont été votés en septembre 2018.

Les participations des partenaires financiers ont été précisées en fin d'année 2018 et concernent :

- Le Département 64 n'octroie pas de subvention
 - L'Etat : Interviendra
 - au « coup par coup » au titre du Fonds de solidarité catastrophes naturelles
 - dans des cadres précis (cohérence hydrographique et territoriale, maîtrise d'ouvrage unique, ...)
 - La Région Nouvelle Aquitaine intervient sur les travaux à hauteur 20% du montant HT
 - L'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024, a réduit son taux de participation de 60% à 50% en ce qui concerne le financement du fonctionnement général et maintient un taux bonifié à 50% du montant HT des travaux
-
- Adhésion à l'Institution Adour

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le SMGOAO a décidé d'adhérer à l'Institution Adour.

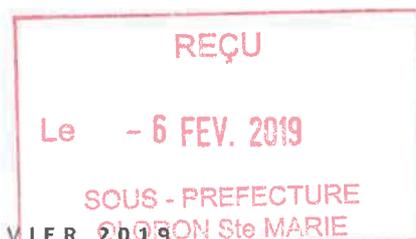
Cette adhésion concerne le tronc commun dont les grandes lignes sont les suivantes :

- coordination des acteurs publics en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau et de réduction de la vulnérabilité aux inondations ;
- mise en cohérence des maîtrises d'ouvrage sur le grand cycle de l'eau, notamment par un rôle de coordination, animation et conseil ;
- élaboration de projets d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) ;
- observatoire de l'eau, mission support pour le dimensionnement et la conduite des missions précitées

Elle permettra à termes d'engager les réflexions nécessaires à la mise en place d'une organisation coordonnée à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron et de ses affluents, conditions incontournables à la prise en compte financière par l'Etat et l'Agence de l'Eau, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un PAPI.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2019

Le projet de budget 2019 est établi à partir de plusieurs éléments liés à la prise de compétence GEMAPI, au programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau compatibles avec les capacités techniques et financières des collectivités, à l'engagement d'études et de moyens propres (personnel, matériel, ...) pour l'exercice des nouvelles compétences, aux règlements d'intervention des partenaires financiers et à l'instauration de la taxe GEMAPI par les EPCI-FP membres du SMGOAO.



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Le **Fonctionnement** s'élève à 469 242,00 € qui sont répartis comme suit :

En dépenses :

- Les dépenses de personnel seront portées à environ **140 000,00 €** pour tenir compte de l'embauche d'un ingénieur, de l'augmentation du temps de présence de la responsable administratif et la prise en charge de la directrice à temps complet.
Par ailleurs, une dépense d'environ **7 742,00 €** pour tenir compte du remplacement de congés maternité.
- Les frais de fonctionnement généraux seront de l'ordre de **10 555,00 €**
- Les dépenses de travaux 2019 seront portées à **260 000,00 €** pour tenir compte d'un programme d'intervention cohérent avec le PPG pour 206 000,00 € et d'une provision de 54 000,00 € pour des dépenses imprévues en travaux qui seraient rendues nécessaires en cours d'années.
- Des frais d'étude pour la communication et de prestations extérieures de **25 150,00 €** pour accompagner la mise en place des nouvelles compétences GEMAPI (animation, information, ...).
- Un virement de **20 260,00 €** vers la section d'investissement sera effectué en vu d'acquisitions diverses
- Les frais de gestion courante et les charges financières représentent une dépense de **1 000,00 €** et les frais d'amortissements, de **4 535,00 €**.

En recettes :

- Le report de l'excédent 2018 pour un montant de **32 842,00 €**
- Le reversement de la taxe GEMAPI par les EPCIs membres pour un montant de **325 000,00 €**
- Le versement de subventions relatives à la mission de suivi/conseil/animation et aux travaux de restauration et d'entretien 2019 pour un montant de **101 500,00 €**. Ce montant tient compte des décalages de versement de subvention et donc des rentrées réelles de l'année 2019.
- La prise en charge par les assurances de congés maternité pour un montant de **8 000,00 €**.
- **1 900,00 €** transférés depuis la section d'investissement (régularisation des opérations individualisées achevées)



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

L'Investissement s'élève à 184 412,00 € qui sont répartis comme suit :

En dépenses :

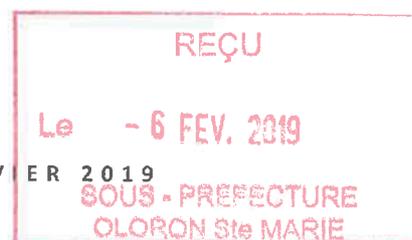
- **24 780,00 €** de frais d'étude inscrits en « Restes à réaliser » pour aboutir à l'achèvement du marché en cours avec GEODIAG (option Vert et dossier de déclaration d'intérêt général)
- **50 000,00 €** correspondant au remboursement de l'emprunt contracté en 2017
- **20 000,00 €** correspondant au remboursement de l'avance consentie par la CCHB
- **1 900,00 €** pour la régularisation des opérations individualisées achevées qui seront reversés en section fonctionnement
- **932,00 €** pour l'achèvement de l'opération 109 (Agnos écreteur de crue)
- **26 000,00 €** pour des acquisitions diverses (véhicule, mobilier de bureau, matériel informatique, ...)
- **25 000,00 €** de frais d'étude pour l'opération Vallon Aspois décidée en décembre 2018 (opération 119)
- **25 000,00 €** mis en réserve en vu de l'engagement d'étude en cours d'année 2019 pour la compétence « PI »
- **10 800,00 €** pour l'engagement de trois opérations au titre de la prestation de service pour le compte de tiers (article 9 des statuts du SMGOAO) pour des communes dont les travaux ont été identifiés dans le cadre du programme Catastrophes naturelles validé en juillet 2018.

Il s'agit des opérations :

- 120 : PROTECTION BERGES ARAMITS : 4 800,00 €
- 121 : PROTECTION BERGES ETSAUT : 3 600,00 €
- 122 : PROTECTION BERGES AUDAUX : 2 400,00 €
- **TOTAL : 10 800,00 €**

En recettes :

- Un nouvel emprunt de **50 000,00 €** auprès du Crédit Agricole qui vient équilibrer les dépenses en études tant sur le Vallon Aspois (25 000,00 €) que sur l'engagement des démarches PI (25 000,00 €)
- Le report de l'excédent 2018 de **70 395,00 €**
- Les frais d'amortissements de **4 535,00 €** (études, véhicule, matériel divers)
- La finalisation en recettes du marché en cours avec GEODIAG
 - **19 279,00 €** de subvention (« Restes à réaliser »)
 - **8 992,00 €** de participation des collectivités (nouvelle proposition)
- Un virement de la section de fonctionnement pour un montant de **20 260,00 €** pour le financement des acquisitions diverses.
- La finalisation de l'opération 109 (Agnos écreteur de crue) pour un montant de **151,00 €**
- Les opérations pour compte de tiers 120, 121, 122 pour un montant total de **10 800,00 €**
Ce montant correspond aux subventions déjà acquises (Région Nouvelle Aquitaine : 20% du montant HT des travaux) et aux participations des communes bénéficiaires des travaux. Si des subventions nouvelles devaient intervenir, la participation des communes seraient adaptées en conséquence. Le FCTVA sera récupéré par les communes concernées.



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

III. ANALYSE PAR SECTIONS

SECTION FONCTIONNEMENT : Prévion 2019

DEPENSES

PREVISIONS FONCTIONNEMENT DEPENSES 2019						
Chap.	Libellé	2018 (BP + DM)	Réalisé 2018	Rattachement 2018	Total 2018	Prévisions 2019
011	Charges à caractère général dont	74 000,00 €	44 263,45 €	22 396,20 €	66 659,65 €	295 705,00 €
	<i>Frais généraux</i>	8 300,00 €	6 984,65 €	84,00 €	7 068,65 €	10 555,00 €
	<i>Travaux</i>	65 700,00 €	37 278,80 €	22 312,20 €	59 591,00 €	260 000,00 €
	<i>Etudes</i>			- €	- €	25 150,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	89 000,00 €	67 024,11 €	9 267,36 €	76 291,47 €	140 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	7 742,00 €
65	Autres charges de gestion courante (CAS)	200,00 €	200,00 €	- €	200,00 €	400,00 €
66	Intérêt emprunt	400,00 €	400,00 €	- €	400,00 €	600,00 €
042	Opération d'ordre (amortissement + virement invest)	3 000,00 €	2 560,00 €	- €	2 560,00 €	24 795,00 €
D002	Résultat reporté	20 150,00 €	20 145,60 €	- €	20 145,60 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	186 750,00 €	134 593,16 €	31 663,56 €	166 256,72 €	469 242,00 €

RECETTES

PREVISIONS FONCTIONNEMENT RECETTES 2019						
Chap.	Libellé	2018 (BP + DM)	Réalisé 2018	Rattachement 2018	Total 2018	Prévisions 2019
	PARTICIPATIONS / SUBVENTIONS	186 750,00 €	148 907,09 €	50 192,40 €	199 099,49 €	469 242,00 €
	<i>dont Participations EPCI (GEMAPI)</i>	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	325 000,00 €
	<i>dont Subventions postes techniques</i>	65 000,00 €	76 390,88 €	14 000,00 €	90 390,88 €	40 500,00 €
	<i>Dont Subventions pour les travaux</i>	59 000,00 €	19 535,72 €	32 000,00 €	51 535,72 €	61 000,00 €
	<i>Dont reliquat collectivités sur travaux</i>	21 700,00 €	12 980,49 €	4 192,40 €	17 172,89 €	0,00 €
	<i>Atténuation de charges</i>	- €	- €	- €	- €	8 000,00 €
	<i>Dont travaux en régie</i>	1 050,00 €	- €	- €	- €	1 900,00 €
	<i>Dont Excédent de fonctionnement reporté</i>	- €	- €	- €	- €	32 842,00 €
	TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	186 750,00 €	148 907,09 €	50 192,40 €	199 099,49 €	469 242,00 €

REÇU

Le - 6 FEV. 2019

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 30 JANVIER 2019

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Le Comité Syndical, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** du présent rapport

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **VOTE** la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 sur la base du présent rapport.

A Oloron Sainte Marie, le 30 Janvier 2019

Pour Le Président empêché,
Le 1^{er} Vice Président
André LABARTHE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Labarthe", written over the printed name.